



CPAS
VIRTON

Le Centre public d'action sociale de Virton procède à la constitution d'une réserve de recrutement pour un assistant social (h/f/x) au service social général et d'insertion socio-professionnelle afin de satisfaire aux besoins futurs du service.

AVIS DE RECRUTEMENT

ASSISTANT SOCIAL (H/F/X)

Les candidatures munies des pièces requises (**Lettre de motivation, C.V., copie du diplôme, copie de la carte d'identité, extrait du casier judiciaire, copie du permis de conduire**) seront transmises à Mme la Présidente du CPAS de Virton (2, rue des Combattants à 6760 Virton) par recommandé ou déposées au CPAS contre accusé de réception ou transmises par courriel au service RH (rh@cpas-virton.be), pour le **02 octobre 2026 à 12h au plus tard**.

Les candidat(e)s devront répondre aux conditions ci-après :

CONDITIONS GÉNÉRALES :

- Être ressortissant ou non de l'Union européenne (pour les ressortissants hors UE, être en règle en matière d'autorisation de travail au sens de l'AGW du 16 mai 2019 relatif à l'occupation de travailleurs étrangers) dans les conditions générales d'accès à l'emploi pour l'ensemble des membres du C.P.A.S. et de la MR-MRS l'Amitié ;
- Avoir une connaissance de la langue de la région linguistique jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- Jouir des droits civils et politiques ;
- Être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- Justifier de la possession des aptitudes physiques exigées pour la fonction à exercer ;
- Être âgé de 18 ans au moins. Aucune limite d'âge maximale n'est requise en matière de recrutement de personnel sauf lorsqu'une limite d'âge est imposée par une disposition légale ;
- Être titulaires d'un diplôme de bachelier assistant social ou d'un diplôme reconnu équivalent.

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

- Disposer d'une expérience utile au sein d'un service social en CPAS est un atout ;
- Disposer du permis de conduire de la catégorie B ;
- Posséder un véhicule personnel à la date d'entrée en fonction ;
- Répondre aux conditions d'une aide à l'emploi (APE, ACTIVA, ...) est un atout ;
- Posséder une très bonne maîtrise des logiciels bureautiques tels que WORD, OUTLOOK, la maîtrise d'EXCEL ;
- Maîtriser des législations en lien avec la fonction: la loi organique des CPAS du 8 juillet 1976, la loi du 26 mai 2002 concernant le droit à l'intégration sociale, la loi du 2 avril 1965 relative à la prise en charge des secours accordés par les CPAS.
- Réussir un examen comportant une épreuve écrite, une épreuve pratique en informatique et une épreuve orale. **Les épreuves écrite et pratique se dérouleront le 16/10/2026 de 09h00 à 12h00.**

Chaque épreuve est éliminatoire et requiert un minimum de 50 %, les candidats doivent obtenir un minimum de 60 % au total pour réussir la sélection.

Le(la) candidat(e) désigné(e) bénéficiera du barème salarial B1.

Tout renseignement complémentaire relatif à ce recrutement peut être obtenu auprès du département R.H.

Le Directeur général,
Jérémy WINAND

Par le CPAS,



La Présidente,
Lison THEMELIN